

**Communiqué de presse****L'ASA prône un examen approfondi de la révision des prescriptions de protection incendie et corrige les lacunes en indemnités journalières en cas de maladie**

Zurich, 5 février 2026

**L'Association Suisse d'Assurances prône un examen approfondi de la révision des prescriptions de protection incendie. Celles-ci doivent à la fois répondre aux exigences élevées en matière de sécurité et être réalisables. Par ailleurs, le secteur a recommandé des adaptations de la convention de libre passage afin d'accroître l'assurabilité des indemnités journalières en cas de maladie. En outre, l'ASA a mis en avant une évolution solide du volume de primes pour l'exercice 2025.**

Au début de la conférence de presse annuelle, Stefan Mäder, président de l'Association Suisse d'Assurances, a rendu hommage aux victimes du tragique incendie de Crans-Montana et déclaré: «Il s'agit maintenant d'analyser les causes réelles de cette catastrophe. En tant que nation, notre rôle consiste à corriger systématiquement chaque point faible identifié au niveau des règlementations et de leur application.»

M. Mäder s'est également exprimé sur les appels émergents en faveur d'une assurance immobilière publique monopoliste: «Ce n'est pas la manière dont l'établissement d'assurances est organisé qui est déterminante, mais l'efficacité des prescriptions en matière de prévention des incendies ainsi que la qualité de leur application et des contrôles auxquels elles sont soumises.»

**Un examen approfondi des directives de protection incendie en cours de révision s'impose**

Pour y arriver, l'ASA prône un nouvel examen approfondi de la portée et du contenu des prescriptions de protection incendie en vigueur sur l'ensemble du territoire suisse. Cela comprend le lancement d'une nouvelle consultation technique ainsi qu'un examen minutieux des remarques qui seront alors formulées. «La réglementation doit être à la hauteur des exigences élevées en matière de sécurité sans pour autant compliquer inutilement leur concrétisation», a avancé le CEO de l'ASA, Urs Arbter.

Crans-Montana montre que la Suisse dispose d'un système d'assurances sociales efficace et solide. Les assureurs maladie et accidents ont honoré leur mission: ils ont garanti la fourniture d'une aide médicale rapide et précieuse. «Le secteur de l'assurance assume pleinement ses obligations contractuelles. Chaque fois que cela sera opportun, il prendra part aux discussions et débats techniques afin de trouver rapidement et sans tracasseries administratives des solutions dans l'intérêt des victimes et de leur famille», a ajouté Urs Arbter.

## **Indemnités journalières en cas de maladie: il faut parfaire la convention de libre passage**

Autre sujet d'actualité, l'ASA a insisté sur les derniers développements de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. Au regard de la multiplication des absences pour cause de maladie, cette assurance joue un rôle de plus en plus crucial à la fois comme pont entre l'obligation de poursuite du versement du salaire par l'employeur et les prestations des assurances sociales, que dans les domaines de la prévention et de la réinsertion. Reto Dahinden, membre du comité directeur de l'ASA et CEO de SWICA, a précisé: «Des adaptations judicieuses de la convention de libre passage entre les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie nous permettront de mieux assumer encore cette mission et de prévenir d'éventuelles lacunes de couverture».

Cette révision porte notamment sur une obligation d'avance de prestations: en cas de désaccord entre l'ancien et le nouvel assureur lors d'un changement d'assureur ou d'employeur, l'ancien assureur est tenu de procéder à une avance de prestations. La coordination entre les assureurs concernés se déroule dans un deuxième temps, ce qui offre aux employeurs assurés une sécurité plus importante en matière de planification financière.

Par ailleurs, une solution de continuation est mise en place pour les entreprises qui, sans faute de leur part, n'auraient pas réussi à trouver un nouvel assureur d'indemnités journalières en cas de maladie. Elles sont alors soit réintégrées chez leur ancien assureur moyennant une augmentation limitée du taux de primes, soit dirigées vers un autre assureur selon un mécanisme d'attribution.

«Ces ajustements démontrent bien que le secteur est capable de résoudre les difficultés quand elles se présentent – ceci sans intervention supplémentaire de l'État ni instauration d'une obligation», a souligné Reto Dahinden. La nouvelle convention ainsi révisée devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027.

## **Évolution stable du volume de primes**

Les chiffres de 2025 dressent un tableau clair: une fois de plus, le secteur de l'assurance s'affirme comme un pilier stable pour l'économie et les clients, y compris en ces temps empreints d'incertitude. Les affaires non-vie en particulier dopent le volume de primes: les coûts de construction et les frais de réparation demeurent élevés et se répercutent sur les sommes d'assurance, lesquelles s'inscrivent à la hausse et génèrent une croissance du volume de primes supérieure à la moyenne (+4,4 %). Si la couverture des cyberrisques et des tremblements de terre poursuit sa progression, la faible pénétration de ce marché met ainsi en lumière un potentiel encore largement inexploité.

En affaires d'assurance maladie et accidents, la croissance demeure modérée (+1,7 %) en dépit d'une pression toujours forte sur les coûts. Les affaires vie confortent leur stabilité (+0,1 %), les tendances contraires s'y équilibrant largement au final: la tendance au choix d'institutions semi-autonomes freine le volume de primes en assurance vie collective, tandis que l'assurance vie individuelle se consolide nettement du fait du versement de primes uniques conséquentes. Pour le marché de la réassurance, seule une estimation est possible pour l'année 2025: un léger recul est attendu dans ce secteur.

## **Variations du volume de primes en détail (2025)**

- **+4,6%** en assurance des véhicules à moteur – cette poussée résulte principalement du prix moyen plus élevé des véhicules, équipés de technologies plus sophistiquées, et du nombre croissant d'accidents.
- **+5,1%** en assurance incendie, événements naturels et dommages matériels – l'augmentation des sommes d'assurance, la multiplication du nombre de polices et les ajustements de primes liés aux coûts expliquent cet essor.
- **+2,6 %** en assurance responsabilité civile professionnelle et générale – cette expansion est surtout favorisée par l'augmentation des salaires et des honoraires servant de base de calcul.
- **+2,6%** en assurance individuelle facultative en maladie complémentaire – cette embellie est en particulier stimulée par l'augmentation du volume des produits ambulatoires.
- **+1,0%** en assurance collective d'indemnités journalières selon la LCA (LAMal) – le renchérissement des coûts des prestations a eu un impact moins important que prévu sur le volume des primes en 2025.
- **+1,1%** en assurance-accidents – cette majoration modérée découle avant tout de la hausse du nombre d'accidents non professionnels.
- **-1,8%** en assurance vie collective – la tendance au choix d'institutions semi-autonomes se poursuit.
- **+3,6%** en assurance vie individuelle – cette croissance est à mettre au crédit du niveau plus élevé des primes uniques; les primes périodiques ont stagné.

## **Indication pour la rédaction**

L'Association Suisse d'Assurances ASA est l'organisation sectorielle des assureurs privés suisses. Ses quelque 70 membres – dont des assureurs directs et des réassureurs actifs à l'international ainsi que des assureurs orientés sur le marché domestique et spécialisés dans les assurances de choses, les assurances-vie ainsi que les assurances maladie complémentaires – génèrent plus de 95 pour cent des primes d'assurance engendrées en Suisse. L'ASA œuvre en faveur d'un développement durable du secteur de l'assurance et de solutions contribuant à la stabilité et à la sécurité de l'économie et de la société suisses. Les assureurs privés participent ainsi pleinement à la prospérité de la Suisse. La branche compte parmi les secteurs économiques les plus productifs et à la valeur ajoutée la plus élevée du pays et emploie quelque 50 000 collaboratrices et collaborateurs.

## **Contact avec les médias**

Association Suisse d'Assurances ASA  
Téléphone: +41 44 208 28 14  
E-Mail: [media@svv.ch](mailto:media@svv.ch)

Le présent communiqué de presse est disponible également en ligne sur le site [svv.ch/fr/medias](http://svv.ch/fr/medias).